

# ASSURANCE MULTIRISQUE AGRICOLE : CUMA

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel de l'assurance Multirisque Agricole : CUMA

L'assurance Multirisque Agricole CUMA est un contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances), il permet de couvrir votre responsabilité civile ainsi que les dommages subis par vos bâtiments d'exploitation et leurs contenus.

<b>SOUSCRIPTEURS</b>	Les CUMA : Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole.
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b>	Lorsque votre responsabilité civile professionnelle est engagée, la Multirisque Agricole vous assure en cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de dommages causés à autrui lorsque vous réalisez des travaux pour le compte d'une autre personne,</li> <li>• de dommages causés par l'un de vos bâtiments, biens mobiliers, animaux ou remorques dételées,</li> <li>• de dommages causés par un de vos produits livrés en France métropolitaine ou sur l'île de la Réunion,</li> <li>• de maladie ou d'accident professionnel affectant l'un de vos salariés,</li> <li>• de pollution causée accidentellement à l'environnement,</li> <li>• de dommages causés accidentellement à un bien que vous empruntez ou prenez en dépôt exceptionnellement,</li> <li>• de dommages causés par une personne vous apportant son aide bénévolement,</li> <li>• de dommages causés dans le cadre de votre fonction de dirigeant social de la CUMA.</li> </ul>
<b>DOMMAGES AUX BIENS</b>	Votre contrat Multirisque Agricole assure les dommages subis par vos biens à l'occasion des événements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• incendie / Vandalisme / Dommages électriques,</li> <li>• tempête / neige / grêle / événements climatiques,</li> <li>• catastrophes naturelles / attentats,</li> <li>• dégâts des eaux / Bris de glace,</li> <li>• frais annexes et frais supplémentaires.</li> </ul>



## Bon à savoir

<b>EN CAS DE SINISTRE</b>	En cas de sinistre, contactez-nous rapidement en appelant le 0 800 810 812 (disponible 24h/24, 7j/7, appel gratuit depuis un poste fixe).
<b>FRANCHISE</b>	Dommages, perte d'exploitation et responsabilité civile : 10 % des dommages avec 3 niveaux au choix (mini : 150 € à maxi : 750 €, 300 à 1 500 €, 600 à 3 000 €). Vous avez la possibilité de racheter votre franchise. Catastrophes naturelles/événements climatiques : franchise fixée par arrêté interministériel.
<b>GARANTIE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) OPTIONNELLE(S)</b>	Si vous avez souscrit l'option et qu'elle est portée sur vos conditions particulières, seront pris en charge : Les dommages subis par vos biens en cas de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vol,</li> <li>• bris de machines,</li> <li>• perte de liquide et dommages aux cuves,</li> <li>• bris de bouteilles et autres types de conditionnement,</li> <li>• dommages indirects aux approvisionnements, marchandises, cultures dans les serres, les chambres à atmosphère contrôlée et les congélateurs,</li> </ul> <p>Vos pertes d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les conséquences financières des dommages couverts par les garanties de base : niveau 1,</li> <li>• les conséquences financières des dommages couverts par les garanties de base et optionnelles : niveau 2.</li> </ul> <p>Votre responsabilité civile en cas de dommages causés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lors de travaux de gros œuvre (hors assurance décennale), de drainage, d'épandage, de traitement ou de désinfection,</li> <li>• au cours de votre activité de transport pour le compte d'autrui,</li> <li>• lors de vos travaux d'entretien des espaces ruraux,</li> <li>• au cours de votre activité de loueur de matériel agricole,</li> <li>• au cours de votre activité de réparateur de matériels à usage agricole,</li> <li>• à des matériels, animaux ou végétaux que vous prenez en dépôt,</li> <li>• au cours de votre activité de tourisme rural.</li> </ul> <p>Protection juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vie professionnelle (seuil d'intervention de 228 €).</li> </ul>

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et conditions particulières de vos contrats.